

28 juillet 2009

Approuvé par le CD du 10 juillet 2009

Directives fédérales pour les organisateurs de concours Nationaux (adressées aussi aux chefs d'équipes Nat), elles complètent le RS en vigueur

GESTION DES CONCOURS NATIONAUX (CNQ et D)

Point 1 :

Une fiche d'inscription générale, est envoyée à l'AS organisatrice, en même temps que le retour de l'homologation de la compétition

Point 2 :

Cette fiche d'inscription est renvoyée à la FFSB par l'AS organisatrice, impérativement et correctement remplie, pour le mardi précédent la compétition, (par courrier, fax ou mail)

Point 3 :

Les équipes inscrites sur cette fiche, doivent avoir obligatoirement payé le montant de l'inscription et rempli correctement leur fiche individuelle de compétition, sinon elles ne peuvent pas être considérées comme « forfait ».

Point 4 :

Si la fiche générale n'est pas renvoyée dans les délais, une future candidature serait remise en cause.

Point 5 :

A partir du mardi, aucune équipe ne pourra se désister pour s'inscrire à un autre CNQ sans s'exposer à des sanctions sportives.

Point 6 :

A partir du mardi, une équipe qui se désiste sans explication de force majeure, est considérée « forfait », elle s'expose à des sanctions sportives

Point 7 :

Pour le mercredi au plus tard, la FFSB enverra à l'AS organisatrice, le classement actualisé à la suite du dernier CNQ.

Point 8 :

Jusqu'à l'heure prévue du tirage au sort, s'il reste des places disponibles, une nouvelle équipe, non inscrite ailleurs auparavant, peut déposer sa fiche avec le montant de l'inscription auprès de l'AS organisatrice et elle pourra participer à ce CNQ

Point 9 :

Le tirage au sort des 64Q et plus (exceptionnellement des 32Q sur 2 sites différents), peut se faire un ou plusieurs jours avant la compétition avec l'aval de la FFSB, en présence obligatoire d'un arbitre, ce tirage doit être annoncé par affiche ou par courrier et par presse.

Le tirage au sort des 16 et 32Q doit être effectué dans l'heure qui précède le début de la compétition avec l'arbitre du concours et avec les responsables des équipes présentes, si celles-ci le désirent.

Point 10:

Les tirages au sort sont réalisés avec les équipes régulièrement inscrites, les « forfaits » devront être notés par l'arbitre sur son rapport (les équipes n'ayant pas réglé leur inscription, ne peuvent être considérées comme « forfait », c'est du ressort de l'AS).

Point 11:

Pour les CN 16Q :

a) Soit 4 poules de 4 :

- Les 4 premières équipes présentes dans l'ordre de leur classement à l'intérieur du classement ponctuel des CNQ (priorité au classement 1D), sont tête de poules : de A1 à A4
- Les emplacements dans les poules pour les autres équipes inscrites, sont tirés au sort, 2 équipes de la même AS ne peuvent pas se rencontrer lors de la 1^{ère} phase des poules.
- La première partie éliminatoire après les poules, opposera obligatoirement un 1^{er} de poule à un 2^{ème} d'une autre poule (le 1^{er} et le 2^{ème} d'une même poule ne peuvent pas se rencontrer).
- Tirage au sort intégral pour les parties suivantes.

b) Soit éliminations directes :

- Les 4 premières équipes présentes dans l'ordre de leur classement à l'intérieur du classement ponctuel des CNQ (priorité au classement 1D), ne peuvent pas se rencontrer à la première partie.
- Tirage au sort intégral pour les parties suivantes.

Point 12:

Pour les CN 32Q :

a) Soit 8 poules de 4 :

- Les 8 premières équipes présentes dans l'ordre de leur classement à l'intérieur du classement ponctuel des CNQ (priorité au classement 1D), sont tête de poules : de A1 à A8
- Les emplacements dans les poules pour les autres équipes inscrites, sont tirés au sort, 2 équipes de la même AS ne peuvent pas se rencontrer lors de la 1^{ère} phase des poules.
- La première partie éliminatoire après les poules, opposera obligatoirement un 1^{er} de poule à un 2^{ème} d'une autre poule (le 1^{er} et le 2^{ème} d'une même poule ne peuvent pas se rencontrer).
- Tirage au sort intégral pour les parties suivantes.

b) Soit éliminations directes :

- Les 8 premières équipes présentes dans l'ordre de leur classement à l'intérieur du classement ponctuel des CNQ (priorité au classement 1D), ne peuvent pas se rencontrer à la première partie.
- Tirage au sort intégral pour les parties suivantes.

Point 13:

Pour les CN 64Q :

a) Soit 16 poules de 4 :

- Les 16 premières équipes présentes dans l'ordre de leur classement à l'intérieur du classement ponctuel des CNQ (priorité au classement 1D), sont tête de poules : de A1 à A16
- Les emplacements dans les poules pour les autres équipes inscrites, sont tirés au sort, 2 équipes de la même AS ne peuvent pas se rencontrer lors de la 1^{ère} phase des poules.
- La première partie éliminatoire après les poules, opposera obligatoirement un 1^{er} de poule à un 2^{ème} d'une autre poule (le 1^{er} et le 2^{ème} d'une même poule ne peuvent pas se rencontrer).
- Tirage au sort intégral pour les parties suivantes.

b) Soit éliminations directes :

- Les 16 premières équipes présentes dans l'ordre de leur classement à l'intérieur du classement ponctuel des CNQ (priorité au classement 1D), ne peuvent pas se rencontrer à la première partie.
- Tirage au sort intégral pour les parties suivantes.

Point 14:

Pour les CN de plus de 64Q :

Chaque organisateur, gère sa compétition en fonction de ses contraintes et dans un cadre réglementaire.

Point 15:

L'arbitre du concours renverra dans les 48 h, son rapport avec la grille de compétition. La FFSB gérera les « forfaits » et les doubles inscriptions.

NOM de l'AS :

Lu et approuvé le :

Signature du responsable de l'AS :